



## Discipline Eventing

# Règlement du Championnat Suisse Eventing Poney

### 1 Autorisation de participation

Les cavalier·ère·s doivent être en possession de la nationalité suisse. Les personnes qui possèdent la double nationalité sont autorisées à prendre le départ uniquement si elles n'ont pas participé à des épreuves internationales pour un autre pays durant l'année en cours.

Exceptions : Les cavalier·ère·s de nationalité étrangère avec le « statut spécial FEI » selon RG FEI art.119 al. 6.2 peuvent également participer au Championnat Suisse.

Le Championnat suisse Poney est ouvert à :

- Tous les poneys des catégories C et D selon définition du Règlement général SE.
- Tous les poneys âgés au minimum de 6 ans et inscrits au registre de SE.
- Toutes les cavalières et tous les cavaliers âgé·e·s au maximum de 16 ans et en possession d'une licence de saut d'obstacles ou d'un brevet combiné valable.

Il est permis de concourir pour les médailles dans deux catégories distinctes avec des chevaux/poneys différents, à condition que les règles relatives à l'âge des cavalier·ère·s soient respectées.

Lorsque deux poneys prennent le départ du CS, les deux poneys sont certes jugés et placés, mais un seul compte pour le championnat. Celui-ci doit être désigné par le·la cavalier·ère avant le départ de l'épreuve de dressage et être monté comme premier poney.

Les médailles des Championnats Suisses ne sont attribuées qu'aux athlètes qui ont terminé toutes les épreuves partielles.

### 2 Epreuve du Championnat Suisse et conditions de qualification

Lors de l'attribution du Championnat Suisse, le Comité Technique définit la catégorie d'épreuve et les conditions de qualification dans lesquelles le Championnat Suisse se déroulera. Le Championnat Suisse peut se dérouler dans le cadre d'une épreuve normale. Dans ce cas, il fait l'objet d'un classement séparé.

Le responsable du cadre Poneys est responsable du contrôle des qualifications.

Le Comité Technique de la discipline peut faire des dérogations.

### 3 Équipement

Si le Championnat Suisse de Eventing est intégré à une épreuve officielle, une cravache conforme au règlement CD est autorisée lors de l'épreuve de dressage. Pour les poneys jusqu'à 148 cm au garrot, la longueur maximale de la cravache est de 100 cm.

## **4 Dotation**

Les prix seront fixés par l'organisateur et distribués aux concurrent·e·s classé·e·s ainsi qu'aux cavalier·ère·s ayant monté un deuxième cheval.

## **5 Inscription**

Les participant·e·s au Championnat Suisse doivent s'inscrire via le système d'engagements. Si le couple n'a pas encore atteint la qualification au moment de l'ouverture le phase d'engagements, mais qu'il reste encore des épreuves qualificatives à venir, il peut malgré tout s'inscrire. Les cavalier·ère·s doivent informer l'organisateur au plus tard 4 jours avant le championnat s'il·elle est définitivement qualifiée ou non.

*Approuvé par le Comité Technique de la discipline Eventing, le 13.01.2026*